

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 6

Artikel: L'encouragement des beaux-arts en période de prospérité

Autor: Schoop, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tant les manutentions et les manœuvres et permettant une économie de main-d'œuvre appréciable. En scierie, on se tourne également de plus en plus vers des machines complexes comportant à la fois la machine de sciage, et des appareillages divers de chargement automatique des grumes, de griffage rapide, de retournement des pièces en cours de sciage, etc.

C'est donc dès le stade de la production forestière et du sciage que l'on voit maintenant s'installer la mécanisation dans les industries du bois. Il doit en résulter un abaissement des prix de revient des diverses améliorations de qualité de la matière produite. La scierie doit pouvoir fournir avec ses matériels nouveaux des sciages plus corrects, mieux alignés et débités à des cotes précises. D'où un meilleur départ pour l'utilisation des bois sciés.

Dans l'industrie du bois proprement dite, qui emploie depuis longtemps machines et ouvriers, l'effort d'équipement et d'organisation était plus facile. Les méthodes de simplification du travail, l'amélioration du matériel, l'installation de moyens de manutention, le travail en série, ont déjà fait de sérieux progrès. Le Centre technique du bois agit de son côté pour que ces efforts soient généralisés. Il a organisé, au cours de ces derniers mois, des séminaires où sont enseignés les principes de la simplification du travail appliquée aux industries du bois. Ces stages de formation ont eu beaucoup de succès auprès des professionnels intéressés, qui ont été nombreux à s'inscrire et ils seront certainement suivis de beaucoup d'autres. Cela accélérera probablement encore l'évolution que nous avons signalée, et deviendra un exemple à suivre pour les professions qui sont restées encore sur un plan plus artisanal.

D'un côté, par conséquent, amélioration des méthodes et procédés de fabrication pour aboutir à des prix plus compétitifs et à une qualité meilleure; de l'autre, recherche de techniques d'emploi plus évoluées et mieux adaptées au matériau; telles sont les idées force qui ont permis l'évolution générale que nous avons constatée.

Nous avons déjà vu qu'en ce qui concerne la construction des bâtiments, la place du bois, malgré certaines régressions inévitables, était dans la plupart des cas conservée et parfois améliorée. Nous pensons que cette situation se maintiendra dans son ensemble, mais cela ne veut pas dire que des changements ne se produiront pas.

Nous avons, par exemple, signalé le rôle important que jouent dès maintenant dans la construction ces matériaux nouveaux que sont les panneaux contre-plaqués, les panneaux de fibres, les panneaux de particules. Nous avons montré que des débouchés importants s'ouvraient à eux, comme la cloison sèche, débouchés qui paraissent fermés au bois et réservés plutôt à certains matériaux de construction, à base de fibrociment ou de plâtre. Nous touchons là du doigt un des aspects des changements qui peuvent se produire dans l'avenir, où les bois sciés, sous leur forme ancienne, vont dans bien des cas se trouver concurrencés par des matériaux nouveaux formés précisément à partir des déchets industriels (copeaux, délignures), ou des déchets forestiers (bois et rondins de faible diamètre).

On ne peut prévoir jusqu'où iront ces remplacements et ces substitutions. Mais, dès maintenant, il faut que les industriels du bois y prennent garde, étudient la situation et tirent de leurs observations les conclusions nécessaires.

Le bois scié est maintenant concurrencé de deux côtés: à sa droite, par les matériaux concurrents, métaux, plastiques, etc., et à sa gauche par ces matières synthétiques qu'il a lui-même contribué à produire!

Nous ne pensons pas cependant que des transformations trop profondes se produisent dans l'immédiat, amenant des changements radicaux dans les principaux postes que nous avons examinés.

Les résistances mécaniques des matériaux agglomérés, par exemple, ne sont pas pour le moment comparables à celles du bois, et par suite il ne peut être question de remplacer le bois par ces types de matériaux dans les charpentes et ossatures, ou dans les cadres et châssis de menuiserie. Il reste donc au bois un domaine propre qui n'est pas menacé, tant que de nouveaux perfectionnements n'interviendront pas par ailleurs.

Mais il n'en reste pas moins que les producteurs devront rester vigilants, continuer leurs efforts pour améliorer les qualités esthétiques et techniques de leurs fabrications, rechercher des prix de revient plus bas, en un mot rester compétitifs.

Aucun matériau n'échappe à ces obligations. Le bois y échappe moins que tout autre – en raison même de sa réputation de matériau traditionnel – s'il veut devenir et rester un matériau moderne.

L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS EN PÉRIODE DE PROSPÉRITÉ

Nous ne saurions trop approuver la Confédération d'encourager les beaux-arts et de soutenir les artistes: une société ne survit, dans le souvenir des hommes, que par les œuvres d'art qu'elle a créées, et nous ne pouvons en avoir nous-mêmes une image qu'en contemplant les ouvrages, les temples, les églises, les sculptures, les peintures, la poésie qu'elle a fait naître. L'individualisme poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, a retranché l'œuvre d'art de la vie collective: il ne remplit pas son rôle social, le chef-d'œuvre relégué au fond de quelque collection, caché aux yeux du public, s'il n'est admiré, compris, aimé, apprécié que par les quelques membres d'une «chapelle», raffinés sans doute, mais sans aucun rayonnement. Il semble bien que notre propre collectivité ait des vues plus justes sur ce point: nous voyons

éclore, de plus en plus, des ouvrages d'une envergure et d'une portée plus puissantes, dont le «message» n'est pas un simple murmure. Des lois sont même promulguées par nos autorités, conscientes qu'il s'agit là d'un problème essentiel à la vie morale de notre civilisation: nous ne rappellerons que l'arrêt du Conseil d'Etat de Genève, qui oblige l'Etat à consacrer un pourcentage de 2%, prélevé sur tous les travaux publics qu'il effectue, à la création de peintures murales, de sculptures, de tapisseries, de mosaïques. Cette loi a déjà porté ses fruits.

L'architecture moderne est née de la réaction, fort justifiée du reste, contre toutes les inutilités ornementales des styles décadents et surchargés que le XIX^e siècle avait tirés de la Renaissance. Cette nudité de l'architecture actuelle, en ses débuts, n'est donc que trop explicable: elle allait d'ailleurs



Peinture murale d'Aloys Carigiet, premier étage du bâtiment de l'Administration fédérale, à Berne.

dans le sens d'une économie resserrée, justifiée par les difficultés des années trente, où il fallait aller à l'essentiel, à la structure, à la surface pure de tout ornement, à l'utilité intégrale. Ces années et ces difficultés sont aujourd'hui révolues, le style contemporain s'est enrichi de toutes les expériences de la couleur et de la forme libres; il ne fait d'ailleurs, en cela, qu'évoluer dans le sens où tous les styles ont historiquement évolué.

Nous ne sommes pas de ceux qui déplorent à toute occasion l'inculture de nos contemporains: bien au contraire, nous sommes certains d'assister actuellement à l'une des révolutions les plus intéressantes que l'humanité ait jamais vécues, dans le domaine des beaux-arts, même si cette révolution casse quelques idoles que l'on croyait solides, et dont on s'aperçoit qu'elles étaient creuses et fragiles. Les techniques de reproduction, d'une part (en musique, en peinture), la naissance de techniques artistiques nouvelles, d'autre part (photographie et cinéma), et, enfin, des besoins économiques nouveaux, déterminant une activité artistique qui nous remplit d'espérance, (nous pensons ici à toutes les joies que peut nous procurer la publicité, par exemple), nous obligent, certes, à adopter à l'égard de la peinture de chevalet, confinée désormais dans la recherche de sensations trop ténues pour être publiquement appréciées, à l'égard de certaines formes musicales, tombées dans le troisième dessous de la recherche formelle et gratuite, à l'égard de tout ce qui est l'expression confidentielle de sentiments trop rares, nous obligent à adopter une attitude plus réservée que celle dont le délégué aux possibilités de travail se fait ici le champion.

Mais, dans l'ensemble de son exposé, il fait montre de beaucoup de justesse; et surtout, il prouve que notre Etat se considère comme le mandataire de la collectivité en ce qui concerne l'activité artistique de notre pays. A condition qu'il voue à ce rôle de mandataire toute la prudence qu'il lui faudra pour ne pas faire tomber cette activité artistique dans ce qu'il est convenu de nommer «l'art officiel», nous pouvons, au nom de tous, artistes et public, l'assurer de notre appui enthousiaste.

Pour illustrer ces quelques remarques, qui ne font d'ailleurs qu'esquisser le problème des relations de la peinture, de la sculpture, de l'architecture entre elles, et de leurs rapports avec le public, nous avons choisi quelques œuvres particulièrement représentatives des tendances de cet «agrandissement», aux

dimensions murales, et aux proportions du plein air (où chacun désormais peut les contempler et en profiter), des réalisations de nos artistes.

L'encouragement des beaux-arts en période de prospérité

par M. Albert Schoop, président de la Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques, Davos-Dorf

Il faut passer plus de commandes aux artistes! Cet appel du délégué aux possibilités de travail a été lancé dans ce bulletin en décembre 1949. Des années ont passé depuis, des années de prospérité. La Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques, dont M. Ernest Nobs, ancien conseiller fédéral, a assumé la présidence jusqu'à la fin de 1956, a renouvelé à plusieurs reprises cet appel; elle a adressé des circulaires aux organisations et aux autorités les plus diverses, à nombre de personnalités de l'industrie, du commerce, du monde de la banque et des assurances, ainsi qu'à des particuliers. Ces efforts ont porté des fruits. Il semble bien, comme on l'a relevé dernièrement, que notre pays soit devenu pour les beaux-arts une terre moins ingrate. Le nombre des prix et des subsides accordés à des artistes par les pouvoirs publics – et leurs montants – augmentent. Même dans des communes de moyenne importance, l'encouragement des beaux-arts a désormais sa place dans les budgets. Les grandes entreprises recourent aux artistes pour embellir leurs immeubles administratifs et les bâtiments à fonction sociale; d'autres suivent l'exemple donné depuis longtemps par l'étranger et créent des prix. Quelques-unes d'entre elles ont organisé des expositions d'œuvres d'artistes suisses que le personnel peut acquérir à des conditions avantageuses. D'autres invitent les artistes à collaborer à certaines de leurs publications. Si l'on considère aussi que les musées et les expositions attirent davantage de visiteurs qu'hier, on a lieu d'admettre que les arts plastiques bénéficient d'une audience qui va grandissant. Cette constatation est réjouissante. Si l'on

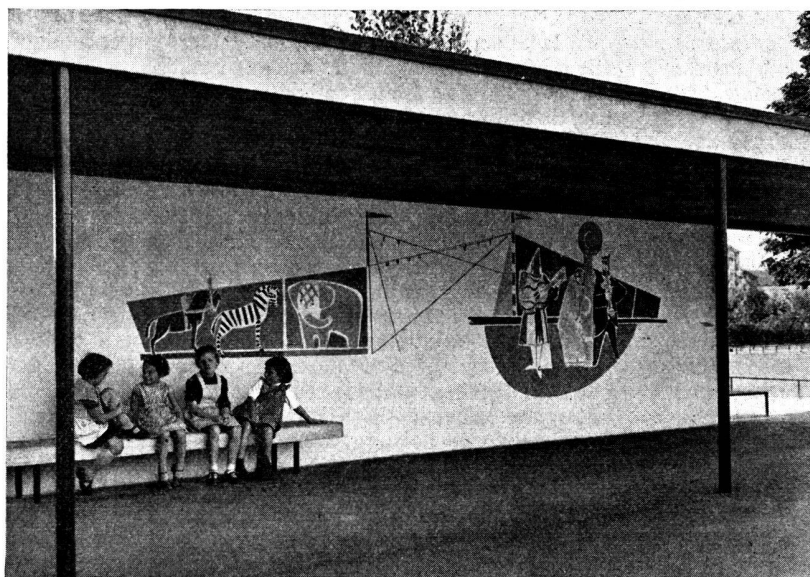
fait abstraction de quelques exceptions, on ne peut plus prétendre que nos *bons* artistes connaissent encore la misère. Nombre d'entre eux sont débordés de travail; ce ne sont évidemment pas toujours les plus méritants, la mode étant de la partie dans ce domaine comme dans d'autres.

Gardons-nous cependant de céder à un facile optimisme. Certes, les arts plastiques sont mieux appréciés qu'hier mais ils n'en occupent pas moins une place encore notablement insuffisante par rapport aux possibilités de vente que la conjoncture a multipliées. La disproportion demeure flagrante entre le niveau de la prospérité matérielle et celui de la culture esthétique. L'élévation des niveaux de vie et du pouvoir d'achat n'a pas eu pour corollaire une augmentation correspondante des besoins culturels. Certes, les éditions, qui se succèdent, de livres d'art d'une présentation parfaite, la diffusion, opérée par les soins d'associations très méritantes, de reproductions en couleurs des œuvres les meilleures contribuent, à n'en pas douter, à promouvoir la connaissance du domaine artistique, à former le goût, à lutter contre l'inflation des chromos criards et des «croûtes» offertes ou colportées par de pseudo-artistes, ou même livrées «gratuitement» par certaines maisons spécialisées dans la vente de meubles à tempérament. Il faut bien reconnaître que des reproductions, si parfaite que soit leur technique, ne peuvent remplacer la possession d'un original; elles ne peuvent que l'évoquer, et même d'assez loin. Il est incontestable que l'élévation des niveaux de vie se traduit assez *unilatéralement* par une augmentation du bien-être matériel, du confort. Qui a de l'argent achète tout d'abord un véhicule à moteur, des appareils ménagers ou d'autres biens destinés à accroître les commodités. De manière générale, on tient la possession d'une voiture pour plus représentative que celle d'une bonne toile, l'achat d'un rasoir électrique pour plus utile que l'acquisition d'un livre d'un auteur suisse; et un tourne-disque est très loin d'exiger les mêmes efforts que la musique que l'on fait soi-même. Nous ne nous dressons nullement contre le progrès technique, ce qui serait absurde. Mais il est nécessaire de rappeler qu'il serait souhaitable que l'intérêt que le peuple suisse porte aux choses de l'art augmentât dans la même mesure que celui qu'il voue au développement de la technique. Ce vœu est d'autant plus légitime que l'essor de l'automation et la réduction progressive de la durée du travail sont en passe d'augmenter les loisirs. Il appartient aux milieux qui se préoccupent de l'éducation des adultes de se soucier plus activement d'un aménagement raisonnable et fructueux des loisirs.

Nous examinerons diverses questions liées à l'appel qui invite à passer plus de commandes aux artistes. Dans maintes

communes, notamment dans les régions rurales, les autorités sont encore indifférentes ou hostiles à tout encouragement des arts, non pas par manque de bonne volonté ou par incompréhension, mais tout simplement parce qu'on estime que c'est l'affaire des particuliers et que l'autorité ne doit pas se mêler de tout. En fait, nous ignorons en Suisse – et nous n'en voulons pas – toute «culture helvétique» qui serait diffusée sous l'édifice de Berne et marquée de son sceau. L'exemple des dictatures nous a inspiré une invincible répulsion à l'égard de tout «dirigisme culturel». La culture, à nos yeux, est création individuelle et non pas collective; mais la collectivité peut favoriser son jaillissement en garantissant les libertés de la personne, l'atmosphère de liberté en un mot, sans laquelle aucune culture véritable ne peut naître et se développer. Est-ce à dire que les communes et les cantons ne doivent pas réserver une part de leur budget à des fins culturelles? Certainement pas. En dépit de sa sagesse un peu terre à terre, la démocratie suisse, tout en affirmant son refus de tout dirigisme dans ce domaine, ne peut demeurer indifférente à l'apport de la culture et des arts au devenir de la nation. Ce comportement serait contraire à d'anciennes traditions. La Confédération des huit cantons, nos républiques urbaines n'ont-elles pas su donner une impulsion extraordinaire aux arts, aux lettres et à la culture? Des monuments, des chroniques, des œuvres de toute sorte en témoignent encore. Il n'est que de songer à nos hôtels de ville, aux admirables fontaines qui subsistent dans tant de cités, à l'épanouissement de l'art religieux, aux manuscrits merveilleusement enluminés qui retracent un fier passé. La Confédération moderne, bien qu'elle abandonne essentiellement aux cantons et aux communes l'instruction publique et le domaine de la culture, s'est toujours efforcée d'encourager les efforts déployés par les autorités locales. On est donc parfaitement justifié, sans encourir pour autant le reproche de favoriser quelque étatisme, à inviter les cantons et les communes à saisir mieux, à les créer même, les occasions de donner une impulsion nouvelle à la culture et aux arts. Les cantons et les communes de moyenne importance pourraient fort bien créer des prix destinés à encourager la création artistique, ouvrir des locaux d'exposition, acheter des œuvres d'artistes suisses, etc. On constate avec infiniment de regret qu'aujourd'hui encore, malgré la prospérité et des budgets confortables, près de la moitié des bâtiments scolaires et nombre d'établissements hospitaliers qui sont édifiés sont aussi nus et dépouillés qu'une fabrique livrée à l'automation.

On a lieu de craindre que l'encouragement des arts ne demeure limité aux quelques grandes villes qui disposent d'importants moyens financiers, de centres de formation et d'exposition, comme aussi d'un public assez nombreux



Peinture murale, en plein air, de Hans Weidmann, dans la cour de récréation d'une école bâloise.



Sculpture en
bronze
d'Uli Schoop.

d'amateurs. Il faut reconnaître sans ambage que Zurich, Bâle, et dans une moindre mesure Berne, Lausanne et Genève ont fait beaucoup, ces dernières années, pour encourager les arts. On peut en dire autant des cantons du Tessin, de Schaffhouse et d'Argovie. En revanche, on peut déplorer certaines spéculations, ces tentatives de forcer artificiellement la cote de jeunes artistes à la «bourse» des arts plastiques. Cette atmosphère de serre chaude, peu bénéfique à l'art en général, est en quelque sorte une réaction face à la passivité qui règne ailleurs, dans les cantons et les communes qui négligent, bien qu'ils aient les moyens de le faire, toute possibilité d'encourager les beaux-arts. Depuis des années, on recommande aux

pouvoirs publics de consacrer à l'embellissement des bâtiments un montant de 1 à 2% de la somme qui est devisée. Jusqu'à aujourd'hui, quatre cantons et quelques communes seulement ont inscrit ce principe dans la loi. Les autres cantons et communes seraient bien inspirés de suivre cet exemple dans la mesure de leurs moyens. Un encouragement généreux des beaux-arts limité à quelques grandes villes est, certes, méritoire, mais peu satisfaisant dans l'ensemble parce que cet état de choses contribue à creuser un fossé entre elles et le reste du pays, ce qui ne peut être que préjudiciable à nos traditions suisses. La culture suisse est faite de diversité, de l'égal épanouissement de toutes les particularités, de tous les talents

locaux; le génie suisse ne connaît pas l'opposition entre les grands centres intellectuels et la «province».

La Commission des possibilités de travail en faveur des artistes cultivant les arts plastiques, qui compte dix membres, ne dispose pas de crédits pour acheter des œuvres d'art, pour encourager les jeunes talents. Elle n'a que des idées. Elle aspire cependant à leur donner une plus large audience, à étendre son activité aux domaines en marge du «marché». La commission compte sur la collaboration d'amateurs éclairés, collaboration non pas organisée, mais spontanée. De l'avis de la commission, il convient en premier lieu d'inciter les communes et les particuliers des régions rurales à attacher plus d'attention aux choses de l'art. La commission est prête à les assister de ses conseils et à nouer les relations nécessaires avec des artistes¹. Il apparaît cependant que l'intention d'embellir un bâtiment public se manifeste généralement trop tard, alors que les travaux sont achevés. Si l'on fait alors appel au concours d'un artiste, c'est davantage pour tranquilliser les consciences que pour insuffler un esprit nouveau aux constructions publiques; trop souvent, l'œuvre de l'artiste que l'on a appelé *in extremis* demeure étrangère à l'ensemble architectural, superposée; elle ne s'y intègre pas. Qu'il s'agisse d'une sculpture destinée à orner un parc, d'une mosaïque ou d'une fresque dans le hall d'entrée d'un bâtiment administratif ou d'une cantine, ou encore d'une lithographie en couleurs suspendue dans une salle d'hôpital, toute œuvre d'art doit être harmonieusement insérée dans l'ensemble, de manière qu'elle puisse «respirer» et vivre. C'est pourquoi le problème de la décoration artistique d'un immeuble devrait

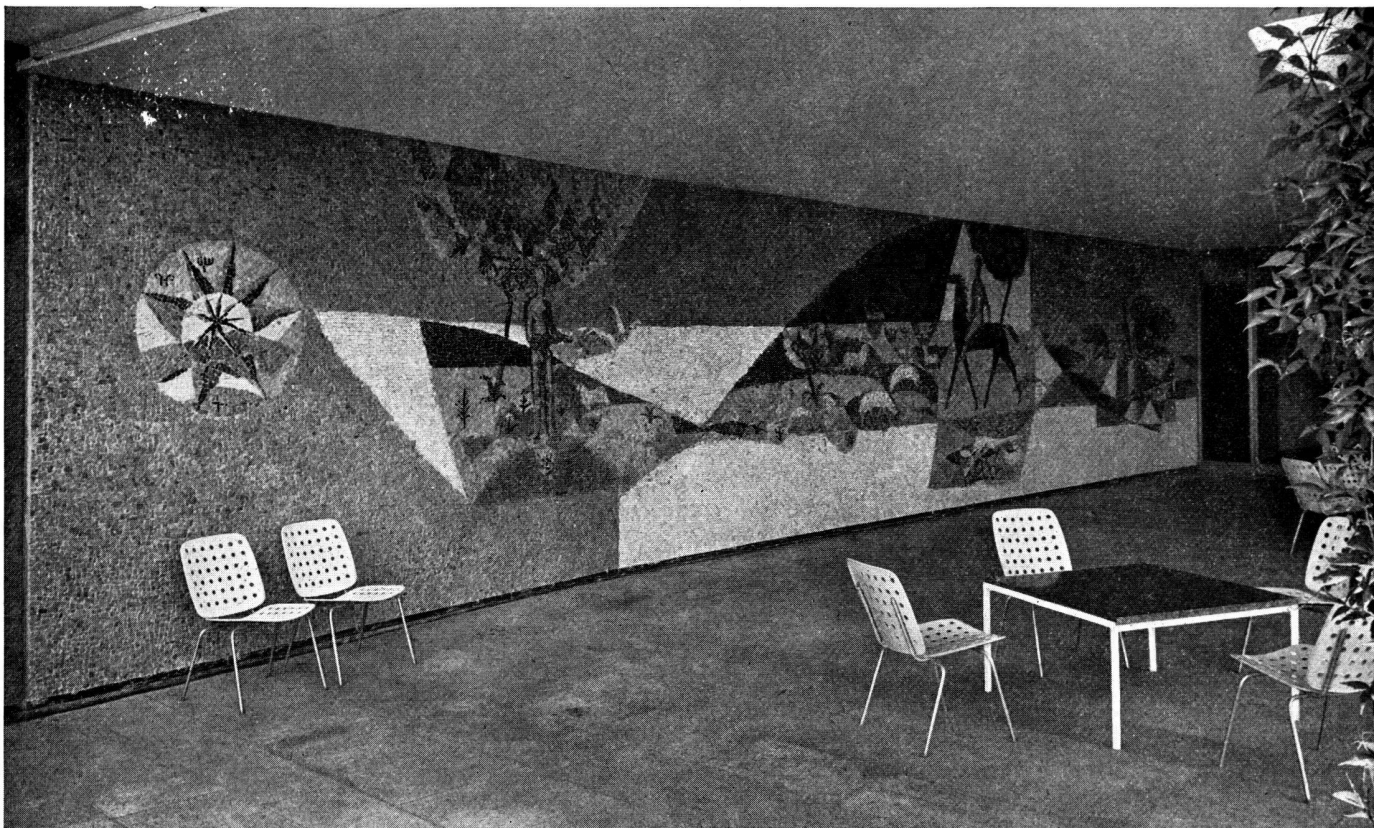
¹ Le délégué aux possibilités de travail, Effingerstrasse 66, Berne 3, tient à la disposition des autorités soucieuses d'être judicieusement conseillées, l'adresse de personnalités compétentes.

être examiné d'emblée avec l'architecte. Il serait souhaitable d'inscrire la disposition suivante dans les règlements de mise au concours: «Les plans de construction tiendront compte de la décoration artistique de l'immeuble; il conviendra de réserver à cet effet 2% (ou 1%) du montant devisé.» On a recommandé à plusieurs reprises d'attirer mieux l'attention des *élèves des écoles d'architecture* – comme on le fait par exemple aux Pays-Bas – sur la nécessité d'une meilleure collaboration avec les peintres et sculpteurs. L'harmonie des matériaux qui caractérise l'architecture moderne, mais conçue isolément de toute décoration plastique – ou l'inverse – n'est pas souhaitable. Il faut rechercher une *synthèse* entre l'architecture, l'art et le paysage. Telle doit être la *solution suisse*. A cet effet, l'heureuse conjonction de maîtres d'ouvrage et d'architectes qui aient de l'imagination et d'artistes qui sachent se plier aux exigences d'une œuvre collective est nécessaire; il faut aussi que les artistes aient le courage de refuser une commande s'il apparaît que l'œuvre qu'ils conçoivent ne peut pas s'insérer harmonieusement dans le plan d'ensemble, soit qu'elle apparaisse en fin de compte étriquée, soit qu'elle rompe le cadre. Le fait que nombre de jeunes artistes, avant même de posséder bien les éléments mêmes du métier, cèdent servilement aux influences étrangères et aux entraînements des écoles «d'avant-garde» ne contribue guère – au contraire – à stimuler l'intérêt que le peuple suisse, plutôt réservé et conservateur dans ce domaine, apporte aux choses de l'art.

Mais comment accroître cet intérêt en phase de prospérité? Certes, l'exemple donné par les autorités fédérales, cantonales et communales qui décorent les locaux administratifs de bonnes toiles et de tapis muraux, les salles de réception de fresques ou de sculptures, qui veillent avec soin à la présen-



Peinture murale de Hans Fischer à l'école secondaire de Wiesendangen.



Véranda de l'Hôpital municipal de le Waid, à Zurich. Mosaïque d'Emmanuel Jacob.

tation de leurs imprimés peut être contagieux. Mais parallèlement, il faut aussi que les musées, les associations d'amateurs d'art, les entreprises privées et les particuliers intensifient leur effort et leur contribution au développement des beaux-arts. Il y a encore beaucoup à faire. Récemment, le délégué aux possibilités de travail a recommandé à la Société suisse des hôteliers et à la Société suisse des cafetiers et restaurateurs d'étudier la possibilité de suspendre dans les établissements des œuvres d'artistes suisses et de renoncer dans la mesure du possible aux reproductions d'un goût douteux et aux «croûtes». Dans nombre d'hôtels, c'est encore le goût du début du siècle qui domine. Il serait souhaitable que les touristes étrangers pussent apprécier non seulement nos paysages, ou encore l'excellence de notre cuisine, mais aussi notre production artistique. Cette suggestion n'est pas demeurée sans écho. Un certain nombre d'hôtels et de restaurants ont mis des locaux à la disposition d'artistes soucieux d'exposer leurs œuvres. Divers hôtels de montagne ont même invité des artistes à faire un séjour, en échange d'une peinture murale. A la suite de ces contacts, des hôteliers se sont découverts une âme de collectionneurs. Souhaitons qu'ils fassent école.

On déplore aussi que le flot des périodiques – hebdomadaires, mensuels – de toute nature qui déferlent sur le pays ne soient pas toujours de niveau avec celui qu'ont atteint les arts graphiques. La *presse technique*, qui dispose de moyens financiers généralement abondants, pourrait attacher plus de soin à sa présentation. Quelques exemples démontrent que l'on peut faire davantage. Dans la *presse quotidienne* également, la présence de l'artiste est trop sporadique. Il est vrai que tous ne manient pas aussi facilement la plume que le pinceau ou le ciseau. Le grand public s'intéresserait certainement à leurs projets, à un article qui exposerait la conception de telle ou telle fresque ou mosaïque. Il ne devrait plus arriver que l'opinion suisse attende, pour reconnaître un artiste, qu'il ait été consacré à l'étranger ou que la mort ait fait son œuvre. La création de nos peintres et sculpteurs devrait, sem-

ble-t-il, occuper l'opinion à tout le moins autant que les faits et gestes des as de la route ou l'état civil provisoire d'une étoile de cinéma. On constate néanmoins avec satisfaction que nombre de journaux et de périodiques font appel à des artistes pour illustrer des feuilletons ou des reportages. La publicité recourt également ici et là à leur collaboration.

Mais *quels* artistes méritent notre appui? Certes pas les «industriels» qui fabriquent en série des chromos criards, et pas davantage ceux dont tout le talent se borne à «épater le bourgeois» – et encore en imitant avec un provincial retard les modes auxquelles l'étranger a déjà renoncé depuis longtemps. Non, l'aide aux artistes ne doit céder ni au snobisme, ni aux tentations de la bienfaisance. Elle doit être dictée par la *qualité*. Mais encore faut-il que ce critère l'emporte sur les considérations régionales, sur la tendance à donner systématiquement la préférence aux artistes locaux sur ceux de l'extérieur. Mais les talents locaux et régionaux ne doivent pas être négligés pour autant, parce que leur épanouissement est la condition même de l'essor des très grands talents. Quoi qu'il en soit, en aucun cas ce n'est à l'Etat qu'il appartient de formuler les critères d'appréciation. C'est l'affaire des spécialistes, encore que nombre de membres de nos autorités aient une sérieuse culture artistique et que les spécialistes puissent se tromper. En matière de jugement artistique, les critères ne sont et ne seront jamais absolument sûrs. Et c'est bien ainsi. Il n'en reste pas moins que les experts peuvent être de bon conseil, en particulier lorsqu'il s'agit d'apprécier l'authenticité d'une toile; leur science contribue à dépister les falsifications. Les amateurs d'art recourront toujours utilement à leurs conseils.

Voici, simplement énumérées, un certain nombre de suggestions sur les possibilités d'encourager les arts plastiques:

Dans le secteur privé

Cadeaux à des membres de la famille sous la forme d'œuvres d'art – portrait des grands-parents et des parents

Le beurre fond ?



L'armoire frigorifique HOTPOINT vous évite cet ennui. La disposition intérieure pratique de tous les modèles HOTPOINT ainsi que les larges casiers de la porte avec le grand bac à légumes vous permettent de ranger sans encombrement tous vos produits et récipients.

Le modèle EP-18 possède deux compresseurs hermétiques et silencieux «Thrift-master», un réglage individuel des deux compartiments, des clayettes mobiles sur galets ainsi que le dégivrage automatique. La partie supérieure de ce modèle forme le compartiment réfrigération d'une contenance de 315 l, le compartiment de congélation a une contenance de 205 l.

Ayez recours à **Hotpoint**

Un souci de moins - de plus longs loisirs - une vaisselle immaculée grâce à la machine automatique à laver la vaisselle HOTPOINT qui supprime l'improductive corvée qu'est le lavage et l'essuyage.

Veuillez examiner notre grand programme de vente et nous demander des prospectus.

Représentation générale et service

IREMA SA

Bâle Bäumlengasse 16 tél. (061) 23 52 76

- dessins de têtes d'enfants par des artistes - collection de reproductions d'art (dessins, lithographies, gravures de tout genre, eaux-fortes) - achat de bons tableaux et de petites sculptures - visite des ateliers d'artistes - visite d'expositions - affiliation à des sociétés encourageant les beaux-arts.

Développement des beaux-arts par des associations, des sociétés, des guildes

Création de petits groupements d'amis des arts (au sein d'une localité, d'une profession, etc.) pour l'achat en commun de peintures et de sculptures, la visite et l'organisation d'expositions, la diffusion de bonnes gravures - présentation artistique des diplômes de sociétés - cadeaux d'œuvres d'art entre sociétés ou pour honorer des membres méritants (anniversaires, fidélité aux répétitions, ou à n'importe quel autre titre).

Activité des sociétés artistiques et des associations d'artistes

Fondation de guildes des beaux-arts pour la jeunesse - évaluation raisonnable des œuvres d'art pour les rendre accessibles à un plus large public - collaboration des artistes sur le plan communal: soumettre des propositions sur la façon d'encourager les beaux-arts dans l'intérêt de tous les artistes, offrir des gravures aux amis et aux autorités à l'occasion du Nouvel-An, inviter la population à des visites d'ateliers, chercher à établir des contacts humains avec les amateurs d'art - éventuellement: envisager des facilités de paiement (pas de vente à tempérament sans contrat précis!) - récompense, par les artistes, des personnes qui se sont particulièrement dévouées pour les beaux-arts - faire cadeau d'une œuvre d'art, à titre de reconnaissance, aux propriétaires d'hôtels et de restaurants dont les locaux se signalent par une ornementation artistique exemplaire.

Rôle des musées et galeries d'art

Création d'un «salon des jeunes» réservé aux jeunes artistes doués - organisation, dans des localités avoisinantes, de petites expositions d'œuvres d'art extraites des collections entreposées - susciter dans le public de plus fréquentes discussions sur les questions intéressant les musées - désignation, à titre de propagande, des acheteurs d'œuvres d'art exposées - visites de musées sous conduite au profit de personnes généralement peu initiées: personnel de fabriques, artisans, commerçants, élèves d'écoles professionnelles, apprentis, etc.

Contribution des architectes

Interventions en vue d'obtenir dans une plus large mesure l'ornementation artistique de constructions envisagées, notamment de celles des pouvoirs publics - conseils aux maîtres d'ouvrage - établissement de contacts personnels avec les bons artistes de la région.

Economie privée

Industrie: création de nouvelles fondations en faveur des artistes et institution de prix - ornementation artistique des bâtiments administratifs, des locaux destinés au personnel, des salles de fabrique et des cours - présentation artistique des imprimés, en particulier des convocations, rapports annuels et souvenirs de fin d'année - remise de bons pour l'achat d'œuvres d'art aux ouvriers et employés à titre de gratification pour ancienneté de service - aménagement de locaux à la mémoire des fondateurs de l'entreprise - éveiller l'intérêt des employés et ouvriers pour les beaux-arts par la distribution de cartes d'entrée aux expositions - organisation d'expositions dans l'entreprise elle-même en donnant au personnel la possibilité de choisir les œuvres d'art qui seront exposées ou de se les procurer à prix réduit.

Industrie du meuble: renoncer à offrir des reproductions de mauvais goût ou des croûtes aux acheteurs d'ameublements - diffusion de bonnes œuvres d'art en conseillant les clients sur la manière d'enjoliver leur intérieur par une décoration murale digne de ce nom.

Arts et métiers

Arts graphiques: maintien de cette branche d'activité à un haut niveau de perfection – utilisation, comme naguère, d'affiches à caractère artistique pour la publicité, y compris la propagande touristique – illustration d'imprimés par des artistes.

Hôtels et restaurants: décoration des locaux réservés à la clientèle au moyen d'œuvres d'artistes suisses contemporains, présentation de tableaux mis à disposition à titre de prêt, expositions – invitation adressée à certains artistes.

Agriculture

Inculquer le bon goût aux jeunes paysans et paysannes – sauvegarder les réalisations folkloriques sous leurs diverses formes – chercher à extirper la camelote dans les chambres de paysans – favoriser la bonne décoration murale dans les fermes.

Appui de la presse, de la radio et de la télévision

Eveiller l'intérêt du public pour les arts plastiques – discussion des problèmes qui se posent dans ce domaine – attirer régulièrement l'attention sur la création artistique en Suisse – signaler les possibilités d'encourager les beaux-arts – recourir à de bons illustrateurs pour la présentation de dessins dans la presse quotidienne et professionnelle – relever le niveau de nombreuses publications périodiques en faisant appel à des graphistes et à des artistes – chroniques plus fréquentes sur l'œuvre d'artistes contemporains dans les revues illustrées, avec publication de reproductions et notices biographiques – comptes rendus à la portée de chacun sur les expositions, visites d'ateliers, concours.

Encouragement des beaux-arts dans les communes

Inscrire chaque année dans le budget un crédit permettant aux autorités de soutenir les beaux-arts – réserver 1 à 2% des crédits de construction à la décoration artistique d'édifices publics et créer les bases légales à cet effet – accroître le nombre de sculptures en plein air (parcs, places de jeux, fontaines) – organiser des expositions régionales et locales avec possibilité d'acheter les œuvres présentées (envisager notamment des expositions de gravures dans les localités de moindre importance) – favoriser la décoration murale dans les bureaux, les écoles, les hôpitaux et les asiles – charger un artiste d'exécuter une peinture représentant l'endroit, le cas échéant sous la forme d'une lithographie à offrir aux hôtes de la commune – indiquer sur les œuvres d'art dont sont décorés les emplacements publics le titre qui leur est donné, le nom de l'artiste et l'année de leur création.

Villes: faire établir le portrait du président de la ville – procurer, si c'est nécessaire, des locaux d'exposition aux artistes – fournir des ateliers, notamment aux sculpteurs – offrir des œuvres d'art aux personnalités qui se sont distinguées, de même qu'aux fonctionnaires et employés qui se sont dévoués pendant de longues années – remettre une lithographie originale à chaque nouveau couple à l'occasion du mariage.

Encouragement des beaux-arts par les cantons et la Confédération

Inscription au budget d'un crédit réservé aux beaux-arts – adoption d'une réglementation légale prévoyant l'affectation de 1 à 2% des devis de construction à la décoration artistique des bâtiments publics – portrait des présidents de gouvernement et de personnalités méritantes en signe d'hommage.

Directions des finances: large octroi d'allègements fiscaux en faveur des collectionneurs d'œuvres d'artistes suisses contemporains – application de tarifs minimums pour l'estimation d'œuvres d'art restant en atelier.

Directions sanitaires: mesures visant à favoriser l'ornementation murale dans les hôpitaux et plus spécialement dans les chambres de malades.

Directions des travaux publics: érection de monuments aux endroits dignes d'intérêt (ponts, frontières cantonales,

Joseph **DIÉMAND** S. A.
Lausanne Vevey



étudie minutieusement
exécute consciencieusement
entretient soigneusement

vos installations sanitaires

A. ABREZOL

Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de
PLATRERIE
PEINTURE

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00

Propriétaires d'immeubles!

Pour lutter contre le capricorne des maisons et les autres parasites du bois, nous vous offrons le

contrôle gratuit

de la charpente de votre bâtiment. Il suffit de se référer à cette annonce. Ecrivez une carte postale ou téléphonez à la maison spécialisée

L. GUGGISBERG

Protection du bois

Ancienne-Douane 1 **LAUSANNE**
Téléphone (021) 23 68 71

ÉLECTRICITÉ
E. WEBER Grand choix d'appareils ménagers et lustrerie
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES

GARZETTA

Carouge-Genève

sommets des cols, etc.) et aux lieux historiques – désignation de l'artiste au bas des monuments historiques et indication de l'année d'exécution.

Directions de police: mesures visant à combattre le colportage d'œuvres de mauvais goût.

Directions de l'instruction publique: distribution, à titre de documentation, de collections de gravures d'artistes contemporains aux maîtres de dessin des écoles normales, des techniciens et d'autres écoles du degré moyen en vue de l'organisation d'expositions interchangeables – recommandation au corps enseignant de vouer une plus grande attention à l'éducation artistique des élèves – mesures tendant à obtenir une meilleure présentation artistique des livres destinés à l'enseignement, recours à des artistes qualifiés pour l'illustration du matériel d'enseignement – le cas échéant, subventionner l'achat d'œuvres d'art par les autorités scolaires – accorder des facilités aux écoles pour visiter les expositions – meilleure formation du goût artistique, dans les écoles professionnelles également – aménagement, dans les communes urbaines, d'une salle d'école en galerie d'art.

Contribution des écoles

Renouveler la décoration murale dans les écoles de construction ancienne – inculquer aux élèves le jugement artistique – présentation artistique des moyens d'enseignement – susciter davantage le sens artistique, aussi dans les écoles professionnelles – apprendre à faire une distinction entre l'art et la production de mauvaise qualité – visites d'ateliers – visites commentées d'expositions – faire apprécier également, dans les écoles du degré moyen, les œuvres d'artistes suisses contemporains – introduire des cours de dessin et d'arts plastiques pour les jeunes gens sortis de l'école et pour les adultes – organiser des échanges de vues sur les problèmes artistiques (cours du soir).

Il est évident que la réalisation de ces nombreuses suggestions, formulées à maintes reprises au cours de ces dernières années, dépend dans une large mesure des conditions locales et des personnes qui seraient à même d'y vouer leur attention. Le lecteur déterminera lui-même celles dont l'exécution pourrait être envisagée dans son entourage. A l'instar des pays de l'hémisphère occidental, la Suisse se doit d'intensifier le recrutement et la formation de personnel scientifique et technique. C'est une tâche dont l'accomplissement ne souffre aucun retard. Cette nécessité et les efforts tendant à encourager les beaux-arts ne s'excluent pourtant pas le moins du monde. En effet, une ère toujours plus dominée par la technique, une longue prospérité telle que la Suisse n'en a jamais connu au cours de son histoire, une période d'instabilité caractérisée par une activité de plus en plus fiévreuse dans tous les domaines, tout cela éveille chez l'homme de nouveaux besoins de détente et de réflexion. Le calme et la beauté lui sont d'autant plus nécessaires que l'abondance d'illustrations, de photographies en couleurs, de films et d'histoires télévisées qu'on lui présente sont de nature à altérer son esprit. La vie agitée qu'il mène doit avoir pour corollaires un meilleur aménagement des loisirs, une propension accrue à la tranquillité. Si la lutte contre le bruit est un bienfait, le contact avec les beaux-arts, sous quelque forme que ce soit (collections d'art, recueil de gravures, activité artistique personnelle, etc.), procure de profondes satisfactions spirituelles. Tout ce qui vous rapproche des génies créateurs ne peut être qu'un salubre stimulant. Cette prédisposition à apprécier les choses de l'art exige toutefois une initiation; par voie de conséquence, l'encouragement des beaux-arts, qui devrait être intensifié en période de prospérité, devient en fin de compte un problème de formation générale. Il est réjouissant de constater que, dans notre pays, le corps enseignant – et plus spécialement ses jeunes éléments – se rend de mieux en mieux compte que l'éducation artistique, négligée pendant longtemps, constitue l'une des tâches essentielles de l'école moderne et qu'il importe non seulement d'inculquer à la jeunesse le goût du beau, mais de lui apprendre aussi à

ENTREPRISE DE PARQUETS

W. TISCH-REYMOND
S. A.

Lausanne Av. Beaulieu 1 Tél. 24 15 51



Miroiterie Romande

LAUSANNE
Av. d'Echallens 69 Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage argenture

Les grands spécialistes en

TAPIS

Unis pour fonds de chambre
Importation directe

LINOLÉUM

Plastofloor
Devis sans engagement



A. König & cie

Bas du Petit-Chêne

LAUSANNE

Tél. 22 55 41
Galeries Sainte-Luce

Etablissements
H. FALDY & Fils

GENÈVE 12, rue de Lyon
Téléphone (022) 33 41 44

Robinetterie sanitaire
en gros
Plonges en acier
inoxydable
Sièges de W.-C.
en masse pressée
Accessoires de
chambre de bains
Siphons en plomb

découvrir spontanément les multiples manifestations auxquelles l'art recourt pour s'exprimer. En effet, nos établissements scolaires ne sont pas appelés uniquement à assurer la formation de nos futurs cadres scientifiques et techniques; ils doivent s'efforcer aussi de réaliser l'idée que le pédagogue Willi Schohaus a si pertinemment formulée en ces termes (traduction):

«Tout en approuvant sans réserve un enseignement mettant l'accent sur la nécessité d'un travail de qualité, nous devons amener notre jeunesse à prendre conscience du fait que le sens de la vie ne réside pas seulement dans l'exercice d'une activité; il y a encore autre chose que les efforts continus dirigés vers un but déterminé: je pense au calme, à la contemplation, à la méditation, à la sereine observation, en un mot à ce repos bienfaisant de l'âme, à cette communication fervente avec le beau!»

L'encouragement des beaux-arts en phase de prospérité répond à une nécessité non seulement parce qu'il est de nature à procurer du travail à nos artistes, mais aussi parce que l'art est l'un des moyens dont de larges milieux de la population disposent pour apprendre, au siècle de la technique, à donner à l'existence humaine une plus profonde signification.

(Les clichés ont été prêtés par la revue Das Werk.)

(Cette étude a paru dans Le Bulletin d'Information du Délégué aux Possibilités de Travail.)

INFORMATIONS

SAFFA 1958

L'année 1958 nous vaudra une nouvelle exposition, laquelle – à côté des foires annuelles et expositions périodiques – ne pourra se justifier qu'en offrant quelque chose de réellement autre, d'unique. Elle devra donc avoir son caractère propre, ne pas être une simple foire s'ajoutant aux autres. L'idée, le thème central englobant toutes les branches de l'exposition, devra figurer au premier plan et frapper aussitôt le visiteur. La nouvelle SAFFA sera différente de l'Exposition nationale, des foires agricoles ou de l'Hospes 1954 puisqu'elle est conçue par des femmes, réalisée par elles. Elle devra également se différencier de la première Exposition nationale du travail féminin qui remporta un si franc succès à Berne en 1928 (*Bulletin OSN*, Neuchâtel, janv. 1958).

L'Exposition SAFFA 1958 s'ouvrira le 17 juillet sur les bords du lac de Zurich. C'est l'Alliance des sociétés féminines suisses qui a pris l'initiative de cette grande réalisation, dont le titre résume l'ampleur: «Vie et activités féminines en Suisse.»

Toutes les associations, tous les groupements féminins du pays, professionnels, religieux ou sociaux y collaborent étroitement.

On parle aujourd'hui d'une sorte de désarroi moral, de dislocation de la vie familiale, de dépréciation des valeurs culturelles, de vide spirituel. Même si ces échos peuvent paraître exagérés, ils représentent néanmoins des signaux d'alarme. On ne saurait méconnaître le fait que l'intense activité présente, toutes les innovations techniques du monde moderne, ont rendu la tâche de la femme en tant que gardienne du foyer et éducatrice encore plus difficile que par le passé, en dépit des facilités extérieures incontestables, ce qui a provoqué une sorte d'apathie dans les cercles de plus en plus étendus de la population. Aussi la SAFFA 1958 devra-t-elle figurer à notre époque comme un levain des forces positives, démontrant aux femmes les nombreuses possibilités qui s'offrent à elles pour lutter contre ces signes de décadence.

La SAFFA 1958 reprend le même nom connu et éprouvé de l'exposition de 1928, mais son programme sera plus étendu. L'activité de la femme y figurera dans tous les domaines. On parlera naturellement des métiers féminins, mais au premier plan sera représentée la vie de la femme à son foyer, au sein de sa famille.

Une grande attention sera de ce fait vouée aux problèmes de l'habitat. Dans la vaste sphère «Habitat», il ne s'agira donc pas seulement d'exposer des meubles aussi pratiques que beaux, mais d'incliner les femmes à aménager des homes harmonieux, confortables, pour que chaque membre de la famille s'y trouve à son aise. Le même esprit présidera à la section «Vêtements», car la manière de s'habiller n'est-elle pas révélatrice de la personnalité féminine? La section «Education» s'attachera surtout à faire ressortir l'importance du milieu familial. Quant au groupe «Alimentation», il tendra vers une façon plus rationnelle, plus saine de se nourrir.

De nos jours, cependant, la vie de la femme ne se cantonne plus au foyer; son horizon s'est élargi. Le métier, sa signification économique, les problèmes qui en découlent, seront placés sous le titre «Hommage au travail».



Pierrelaine de Flums
MATELAS

pour
isolation thermique
et acoustique.
Ignifuge, inorganique,
insensible aux
trépидations.
Feutrage spécial.

Usines Spoerry
Flums
ct. de St-Gall
Tél. (085) 83148



STELLA
PEINTURES MODERNES POUR LE BATIMENT

ASTRALO
BADIGEON A L'EAU FROIDE
ASTRALIN
PEINTURE-DISPERSION POUR INTERIEUR
ASTRALEX
PEINTURE-DISPERSION POUR EXTERIEUR

STELLA S.A.
FABRIQUE DE VERNIS - COULEURS
ET ENCRE D'IMPRIMERIE
CHATELAINE - GENÈVE
Tél. (022) 33 42 60